RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 05981
Numéro SIREN : 750 324 154
Nom ou dénomination : CITAGONE

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2022 sous le numéro de dépôt 115414

CITAGONE

Société par Actions Simplifiées à capital Variable
Régie par la loi du 10 septembre 1947
Siège Social : 95, boulevard Beaumarchais, 75003 PARIS
R.C.S. PARIS 750 324 154

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du Mercredi 29 juin 2022

L'an 2022, le mercredi 29 juin à partir de 12h15 et jusqu'à 12h30 et de 14h30 jusqu'à 15h00, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Résolution N°1 : - Communication des résultats des votes intervenus en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juin 2022 en visioconférence
- Mandat des membres du Conseil d'administration conformément à l'article 20.1.2 des statuts

Résolution N°2 : Nomination du Président du Conseil d'administration et du Président de la société

Résolution N°3 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mai 2022

Résolution N°4 : Questions diverses

Administrateurs Présents

- Marie-Laure DRILLIEN
- Marc FINEL
- Vincent GASNIER
- Hélène GRILLET
- Marc GUERREIRO
- Cedric LOUARD
- Gregor MONAI
- Bruno SERRATRICE

Bureau élu par les participants :

- Président de séance : Florent HUCHON
- Secrétaire : Franck LE MEVEL

La totalité des membres du CA étant tous présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer.

Assistaient également :

- Noëlle TAVARES

Résolution N°1 : - **Communication des résultats des votes intervenus en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juin 2022 en visioconférence - Mandat des membres du Conseil d'administration conformément à l'article 20.1.2 des statuts**

Franck LE MEVEL communique les résultats des votes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juin 2022.
Conformément à l'article 20.1.2 des statuts de CITAGONE stipulant que « *Sont nommés membres du Conseil d'Administration par l'Assemblée générale des associés statuant aux conditions de quorum et de majorité des décisions collectives ordinaires les personnes ayant la qualité d'administrateurs en fonction de la société LES ARCHITECTEURS.* », le Conseil d'Administration prend acte :

- Des administrateurs sortants :
 - Patrick ANJUERE
 - Nicolas GUILLOT
 - Florent HUCHON
 - Richard ROUSSEL

- Des administrateurs dont le mandat est renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire au poste d'administrateur avec prise de fonction au 29 juin 2022 de :
 - Marc FINEL
 - Cédric LOUARD
 - Gregor MONAI

- De la nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire au poste d'administrateur avec prise de fonction au 29 juin 2022 de :
 - Marie-Laure DRILLIEN
 - Vincent GASNIER
 - Hélène GRILLET
 - Marc GUERREIRO
 - Bruno SERRATRICE

Le nouveau Conseil prend acte des résultats des votes de l'Assemblé Générale Ordinaire du 23 juin 2022 en visioconférence et de la présente résolution n°1.

Résolution N°2 : Nomination du Président du Conseil d'Administration et du Président de la société

Après déchanges, les administrateurs nomment Marie-Laure DRILLIEN en qualité de Présidente du Conseil d'Administration et en qualité de Présidente, représentante légale de la Société. Conformément aux statuts, cette nomination est effective pour la durée de son mandat d'administratrice.

Le conseil approuve à l'unanimité la résolution n°2.

Résolution N°3 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 mai 2022

Aucune observation n'ayant été apportée, les administrateurs présents à ce Conseil d'Administration et à celui en date du 24 mai 2022 approuve à l'unanimité le Procès-verbal de la précédente réunion. Les nouveaux administrateurs élus se sont abstenus.

<u>Résolution N°4</u> : <u>Questions diverses</u>

Néant.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée le mercredi 29 juin 2022 à 15h00.

Président de séance
Florent HUCHON



Le Secrétaire
Franck LE MEVEL



Pour acceptation de son mandat de Présidente
Marie-Laure DRILLIEN



CITAGONE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CAPITAL VARIABLE
SIEGE SOCIAL : 95 BOULEVARD BEAUMARCHAIS
75003 PARIS
R.C.S. PARIS 750 324 154

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 23 JUIN 2022

RESOLUTION N° CINQ – EXAMEN DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires, Cabinet Eric GUITON AUDIT Gourgoumelle, 84 220 ROUSSILLON et Monsieur Eric GUITON, 163 chemin des Barbiers, 84220 ROUSSILLON, et du Commissaire aux Comptes suppléant, la société ARES X PERT - 354 A Rue du Bon Vent 84004 AVIGNON Cedex 01 représenté par Monsieur Loïc JOUBERT, arrivent à leur terme à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Suite aux modifications de la loi Pacte, l'Assemblée Générale prend acte que la Société n'est plus tenue de nommer un Commissaire Aux Comptes et propose de ne pas renouveler ces mandats.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	858
VOIX CONTRE	

NB1 - les voix des abstentionnistes ne sont pas assimilées à des voix « contre » et sont à défalquer du nombre des actions ayant participé au vote.

CETTE RESOLUTION EST ..adoptée

RESOLUTION N° SIX – MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Constatant les changements intervenus aux Conseils d'Administration des sociétés COMPAGNIE DES ARCHITECTEURS et LES ARCHITECTEURS et conformément aux statuts, l'Assemblée Générale prend acte des changements à l'identique des membres de son Conseil d'Administration.

Ces nominations sont faites pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2026 pour statuer sur les comptes sociaux de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	858
VOIX CONTRE	

NB1 - les voix des abstentionnistes ne sont pas assimilées à des voix « contre » et sont à défalquer du nombre des actions ayant participé au vote.

CETTE RESOLUTION EST ..adoptée

RESOLUTION N° HUIT – POUVOIRS :

L'ASSEMBLEE GENERALE donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la Loi et les Réglementations en vigueur et, plus généralement, faire le nécessaire à ces effets.

Cette résolution, mise aux voix, a recueilli :

VOIX POUR	858
VOIX CONTRE	

NB1 - les voix des abstentionnistes ne sont pas assimilées à des voix « contre » et sont à défalquer du nombre des actions ayant participé au vote.

CETTE RESOLUTION EST ...adoptée

o o
o

Extrait certifié conforme par son Président,
M. Florent HUCHON